

Secrétaire : Dominique Simonnet - DDFIP Produits Divers Tél 06.80.31.77.10

Secrétaire Adjoint : Benjamin Essayan - Très St Aigulin Tél/ 06.32.15.34.64

Trésorière : Claudine Gautronneau - Très Rochefort Municipale Tél / 06.37.01.35.17

Trésorier Adjoint : Girault Jean-Xavier - SIP La Rochelle Est Tél / 05.46.27.61.81

CTL DU 07/01/2014

Compte rendu du CTL du 07 janvier 2014

L'ordre du jour du CTL comportait 9 points dont principalement l'évolution des emplois en 2014 dans notre département.

Devant l'ampleur des suppressions d'emplois qui s'élève à 29 postes sur 986 pour la Charente-Maritime et l'urgence de la situation. Les quatre organisations syndicales se sont unies dans une déclaration liminaire intersyndicale que vous pouvez lire sur le site FO de la Charente-Maritime.

La lecture de cette déclaration liminaire a permis de dénoncer l'injustice faite à notre département qui est plus durement touché que la moyenne avec un taux de 2,94% de suppression d'emploi. Mais, elle a aussi comme conséquence de convoquer un nouveau CTL dans les 30 jours avec ce point à l'ordre du jour.

Cela traduit bien une volonté partagée de ne pas laisser passer sous silence ou à la va vite un sujet aussi dramatique que les suppression d'emplois.

Nous aurons donc l'occasion de vous rendre compte de l'évolution de ce point lors du prochain CTL prévu le 20 janvier.

Le point 3 : le transfert du SPF de Saint-jean d'Angély à Saintes et de la mise en gestion conjointe de ces deux SPF.

La présentation de ce projet fait référence au calcul de la charge de travail par agent à priori très contrastée. Ainsi, la productivité par agent serait plus importante dans les SPF de la Rochelle, Marennes et Rochefort que dans les SPF de Saint Jean d'Angély et Jonzac, le SPF de Saintes se situant à la position médiane.

La Direction de notre Département a souhaité intégrer cette réflexion dans le dispositif d'un schéma-cible pouvant être présenté à l'administration centrale dans le cadre du plan triennal d'adaptation des structures pour 2015/2017.

Sans attendre les résultats du groupe de travail réuni en octobre et novembre 2013, la Direction a proposé à l'administration centrale le transfert du SPF de Saint Jean d'Angély sur le site de Saintes, avec mise en gestion conjointe des deux SPF.

Ce projet de réorganisation a bien entendu reçu un avis favorable de la part de la Direction Générale. Même si certains points auraient mérités d'être éclaircis. En effet, comment être sur que l'éloignement géographique des SPF ne constitue pas une gêne pour le public surtout, mais pas uniquement institutionnel, sans attendre les résultats d'une étude locale.

De plus l'impossibilité de fusionner les bases FIDJI fait que les deux SPF coexisteront sur le site de Saintes, le SPF de Saint Jean d'Angely devenant SPF Saintes 2.

Secrétaire : Dominique Simonnet - DDFIP Produits Divers Tél 06.80.31.77.10

Secrétaire Adjoint : Benjamin Essayan - Très St Aigulin Tél/ 06.32.15.34.64

Trésorière : Claudine Gautronneau - Très Rochefort Municipale Tél / 06.37.01.35.17

Trésorier Adjoint : Girault Jean-Xavier - SIP La Rochelle Est Tél / 05.46.27.61.81

La gestion de ces deux structures serait confiée au responsable du SPF de Saintes.

La conséquence sur l'emploi se traduit immédiatement par la suppression d'un poste A et d'un poste de B, ce que nous redoutons bien évidemment.

Pour ces raisons, les organisations syndicales ont voté contre ce projet à l'unanimité renvoyant au prochain CTL les discussions complémentaires.

Le point 4 : la départementalisation des procédures collectives au sein du PRS

Le suivi des procédures collectives, complexe et nécessitant une bonne maîtrise technique, crée une charge de travail significative pour l'ensemble des postes comptables.

En parallèle, les perspectives de recouvrement sont faibles, le taux de recouvrement sur créances de produits fiscaux en procédures collectives étant de 5% en moyenne au plan national depuis 2010.

Pour autant les enjeux en terme de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables sont significatifs.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de déterminer un mode d'organisation permettant de soulager les postes comptables gestionnaires (SIE, SIP, Trésoreries mixtes) en confiant la gestion des dossiers fiscaux en procédures collectives à des agents spécialisés, dans un souci de sécurisation des procédures et de renforcement de l'efficacité de l'administration.

A cet effet, une expérimentation a été mise en œuvre entre décembre 2010 et le premier trimestre 2013 dans six départements¹, afin dans une première phase de tester le transfert du suivi des procédures collectives à des agents dédiés placés au SIE, en direction au sein de l'équipe dédiée à l'animation et au pilotage du recouvrement forcé ou au sein du pôle de recouvrement spécialisé (PRS).

La seconde phase a consisté en un transfert de la responsabilité personnelle et pécuniaire des créances de produits fiscaux en procédures collectives auprès d'un poste comptable à compétence départementale, le PRS. En effet, avec un comptable à sa tête ayant une compétence départementale, les applications métiers indispensables et une expérience professionnelle en matière de suivi des procédures collectives, le PRS apparaissait comme le service le plus approprié pour mettre en œuvre cette seconde phase de l'expérimentation.

1 – Le schéma retenu : la départementalisation des dossiers fiscaux en procédure collective auprès d'une cellule dédiée adossée au PRS

Le bilan de l'expérimentation a conclu à l'opportunité de transfert de la responsabilité des créances de produits fiscaux² en procédures collectives au sein du PRS, dans une cellule ad hoc concentrant la mission et permettant

¹ Loire-Atlantique, Haute-Vienne, Pyrénées-Atlantiques, Indre, Alpes-de-Haute-Provence, Charente.

² De la compétence des SIE, SIP, Trésoreries mixtes

Secrétaire : Dominique Simonnet - DDFIP Produits Divers Tél 06.80.31.77.10

Secrétaire Adjoint : Benjamin Essayan - Très St Aigulin Tél/ 06.32.15.34.64

Trésorière : Claudine Gautronneau - Très Rochefort Municipale Tél / 06.37.01.35.17

Trésorier Adjoint : Girault Jean-Xavier - SIP La Rochelle Est Tél / 05.46.27.61.81

ainsi de recentrer le PRS, dont actuellement la moitié des dossiers concernent des procédures collectives, sur des créances vivantes.

Au vu des bilans effectués par les directions expérimentatrices, ce nouveau schéma organisationnel permettra :

- de donner une vision globale du dossier du redevable en procédure collective permettant une gestion uniforme du dossier et notamment un traitement départemental cohérent en matière de déclaration des créances et d'admission en non-valeur ;
- de diminuer le nombre d'interlocuteurs pour les partenaires extérieurs à la DGFIP, notamment les tribunaux et les mandataires ;
- d'alléger la charge de travail des services gestionnaires (SIE, SIP, Trésoreries mixtes) afin de les recentrer sur les créances vivantes et les tâches de gestion ;
- de spécialiser les agents chargés de cette mission qui nécessite une expertise poussée et une technicité marquée ;
- de tenir compte du savoir-faire du PRS qui concentre déjà une bonne partie des dossiers en procédures collectives.

La prise en charge de cette nouvelle mission par le PRS serait effective à compter du 1^{er} septembre 2014.

Afin de permettre un transfert automatique et plus fréquent des dossiers en procédures collectives, l'application MEDOC fera l'objet d'évolutions.

Aucun développement analogue n'est prévu pour l'application RAR, en raison d'un coût de développement trop important dans la perspective de l'arrivée de l'application Refonte des Systèmes de Paiement (RSP).

Avant la mise en œuvre effective de la départementalisation des procédures collectives, le transfert des dossiers devra être effectué manuellement par les postes comptables, après un examen attentif opéré par la cellule dédiée à l'animation et au pilotage du recouvrement forcé de la direction visant à ne transférer au PRS que les dossiers sur lesquels il pourra apporter une réelle plus-value et à clôturer ceux qui pourront l'être avant la mise en place de la nouvelle organisation.

Au plan départemental, le transfert de la gestion des dossiers fiscaux en procédures collectives au PRS nécessite d'affecter 1 agent de catégorie B supplémentaire dans cette structure. Ce renfort a été évalué en tenant compte du nombre de dossiers devant faire l'objet d'un transfert et de leur origine. Le calcul s'est également appuyé sur les enseignements tirés de l'expérience citée plus haut, laquelle a permis, en particulier, de déterminer le nombre de dossiers en procédure collective qu'un agent peut gérer.

Compte tenu de l'éparpillement de la charge entre les différents services du département (le SIE le plus important gère moins du quart des dossiers en procédures collectives du département), ce renfort ne sera pas financé par un redéploiement d'emploi mais par une affectation en surnombre (ALD/EDRA). Cette solution permettra de valider le calibrage retenu et de l'ajuster ultérieurement, si nécessaire.

Secrétaire : Dominique Simonnet - DDFIP Produits Divers Tél 06.80.31.77.10

Secrétaire Adjoint : Benjamin Essayan - Très St Aigulin Tél/ 06.32.15.34.64

Trésorière : Claudine Gautronneau - Très Rochefort Municipale Tél / 06.37.01.35.17

Trésorier Adjoint : Girault Jean-Xavier - SIP La Rochelle Est Tél / 05.46.27.61.81

Ces conclusions qui rejoignent les préoccupations liées à l'emploi ne nous ont pas donné satisfaction et par conséquent ont fait l'objet là aussi d'un vote contre à l'unanimité.

Le point 5 : Bilan de la campagne concernant l'entretien professionnel 2013 (gestion 2012)

Le bilan résumé par Monsieur Eric Martin est conforme aux comptes rendus des CAPL déjà consultables sur le site. Néanmoins, il a bien été rappelé toute la difficulté de l'exercice et les nombreuses disparités observées selon les notateurs et les services.

Il est à parier que 2014 (gestion 2013) sera plus fournie en recours et en discussions lors des entretiens de notation.

Le point 6 : Information sur les résidences d'affectation nationale (cadre B et C)

Renvoi au réunions d'information prévues les jeudi 9 janvier à la Rochelle et vendredi 10 janvier à Saintes.

Le point 7 : Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint-Savinien

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, la situation de la Trésorerie de Saint-Savinien ayant changé au 1^{er} janvier 2014, avec le regroupement de la trésorerie de Tonnay-Boutonne. Ces modifications devront faire l'objet d'une nouvelle procédure. Nous avons souhaité que les démarches soient engagées le plus rapidement possible, afin d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'un prochain CTL.

Le 8 point : Les ponts naturels

- Le vendredi 30 mai 2014
- Le lundi 10 novembre 2014
- Le vendredi 26 décembre 2014
- Par anticipation le vendredi 2 janvier 2015